



ETUDIER EN SECURITE AU MUSEUM

Accueil des étudiants de master – Année 2020-2021

Etudier en sécurité dans un établissement d'enseignement supérieur c'est :

- *Connaître l'établissement et son organisation ;*
- *Respecter ses règles, ses consignes de sécurité ;*
- *Savoir que les activités de recherche et d'enseignement peuvent générer des risques ;*
- *Savoir les repérer et s'en protéger ;*
- *Savoir réagir en cas d'urgence.*

1/ Respectez les consignes de sécurité

- En cas d'incendie :
 - Prévenez immédiatement les secours (au Jardin des Plantes : 01 40 79 56 50 ; sur les autres sites consultez les affichages) ;
 - Utilisez les extincteurs sans prendre de risques ;
 - Evacuez le bâtiment.
- Dans les laboratoires, les ateliers, aux abords des chantiers : respectez les affichages de sécurité.
- Le travail isolé est interdit : ne travaillez jamais seul, ne travaillez jamais la nuit.
- Il est interdit de fumer et de vapoter dans les bâtiments du Muséum, y compris dans les bureaux individuels.

2/ Soyez prévoyant

- Repérez les locaux (issues, extincteurs...).
- Repérez les personnes ressource (voir ci-dessous).
- Repérez les risques et prenez connaissance des consignes spécifiques.
- Apprenez les numéros d'urgence affichés dans votre bâtiment.

3/ Vols et sûreté

Certains locaux sont équipés d'un système de contrôle d'accès électronique (lecteurs de badges)

- Ne prêtez jamais votre badge (il est nominatif et vous en avez la responsabilité, notamment en cas de vol).
- Lorsque que vous entrez dans le bâtiment assurez-vous que personne ne profite de cette occasion pour



s'introduire derrière vous et si une personne vous demande l'ouverture pour se rendre chez un de vos collègues vérifiez que cette personne est attendue.

- La présence de toute personne suspecte doit faire l'objet d'un signalement immédiat au PC de sécurité.
- Avant de quitter vos bureaux ou locaux de travail assurez-vous d'avoir mis sous clef tout matériel susceptible d'attirer la convoitise des voleurs.
- Verrouillez vos portes.
- Fermez vos fenêtres.
- Enfin pensez à éteindre les lumières et les matériels sous tension inutilisés.

4/ Consignes spécifiques liées à la crise sanitaire

- Respectez les consignes de distanciation physique (1mètre minimum).
- Si vous ne pouvez pas respecter cette distance, portez un masque.
- Lavez-vous régulièrement les mains au savon et à l'eau, ou à défaut utiliser du gel hydroalcoolique.
- Respectez les consignes dans les salles d'enseignement mais aussi dans la salle de restauration.

Quelques contacts utiles

- Le PC de sécurité du jardin des Plantes. Il est ouvert et joignable 24h/24 au 01 40 79 56 50.
- L'assistant de prévention de votre service d'accueil (voir la liste des assistants de prévention sur l'intranet).
- Les membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (voir la composition du CHSCT sur l'intranet).
- Le service hygiène et sécurité (conseil et assistance en hygiène et sécurité) : Nicolas DIMET - nicolas.dimet@mnhn.fr
- Le service médical (médecine du travail des personnels) : 01 40 79 48 90.
- Le règlement intérieur du Muséum : disponible sur demande.

LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !